Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15 AVR. 2026
ID : 084-218400265-20260415-2026_DEC_10-DE

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Télécopie 04 90 68 13 26

DECISION N° 10/2026

Demandes de subventions relatives au projet de Festival de Jazz « Le Petit Tambour qui Danse » - Edition 2026

Le Maire de Cadenet,

VU, Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22 alinéa 26,

VU, la délibération n°15/2026 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 autorisant le Maire pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant les demandes de subventions à effectuer auprès de tout organisme financeur, tant en fonctionnement qu'en investissement, sur la base du plan de financement joint à la demande et ce quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Considérant le plan de financement du projet et l'estimation de dépenses d'un montant de 32 008€ pour le projet de Festival de Jazz 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 : Les demandes de financement sont déposées auprès de chaque partenaire pour un montant total du projet de 32 008€ euros selon le détail suivant :

Financeur	Dispositif	Montant	%
Région Sud PACA	Soutien aux actions culturelles	6 000 €	18.74 %
Département de Vaucluse	Soutien aux actions culturelles	4 000 €	12.50 %
Commune ou Mécénat	Autres financement privé ou autofinancement	22 009,00 €	68.76 %
TOTAL		**32 009,00 €**	100 %

ARTICLE 2 : En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal qui sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise en préfecture.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Comptable Public sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le 15/04/2026

Le Maire,
Jean-Marc BRABANT

MAIRIE DE CADENET (Vaucluse)